

L'influence du séjour strasbourgeois de Calvin (1538-41) sur sa pensée et son œuvre par *Matthieu Arnold*

«Migration – ou circulation – des hommes»: entre 1536 et 1541, Strasbourg est lié aux pérégrinations de Jean Calvin et, plus précisément, à son projet de se consacrer à ses chères études. Dès l'hiver 1534-35, Calvin avait passé par Strasbourg pour se rendre à Bâle. Il avait voulu revenir dans la ville libre d'Empire au printemps de 1536, pour y travailler dans un environnement paisible, mais la route barrée par des troupes en campagne l'avait contraint de faire le détour par Genève; Guillaume Farel l'avait convaincu d'y rester alors qu'il ne comptait y passer qu'une nuit. Puis, en 1538, alors que cette fois c'est à Bâle qu'il voulait se retirer après avoir été chassé de Genève, Martin Bucer contraria ce projet au bout de quelques mois¹. Enfin, pour maints interprètes, lorsque Calvin quitta Strasbourg en septembre 1541, ce n'était pour lui que de manière provisoire, le temps de remettre de l'ordre dans l'Église de Genève². Le Réformateur avait-il réellement l'intention de revenir promptement à Strasbourg?³ En tout cas, pour les autorités strasbourgeoises elles-mêmes, qui rechignèrent à rendre Calvin à son «premier» troupeau, le congé qu'elles donnaient à leur ministre n'était que provisoire⁴; et les pasteurs de la cité alsacienne partageaient leur interprétation.

De fait, Calvin a séjourné à Strasbourg du début de septembre 1538 au 2 septembre 1541. Son activité dans la cité rhénane dura presque sans interruption durant vingt-deux mois; à partir de juin 1540, de nombreuses missions diplomatiques l'appelèrent au-dehors de la ville libre d'Empire. Dans cette cité plus importante que Genève (20 à 25.000 habitants, contre environ 10.000 pour Genève), il exerça un rôle plus en retrait, celui de pasteur de la communauté des réfugiés de langue française, qui comptait quelques centaines de membres.

Après que Matthieu Zell avait prêché en sens évangélique dès 1521, et que Strasbourg avait accueilli Martin Bucer en 1524, la ville était passée définitivement à la Réformation en 1529, avec l'abolition de la messe⁵. Le synode de 1533 (avec l'adoption d'une confession de seize articles) permit

de réorganiser l'église de Strasbourg et, en 1536, la *Concorde de Wittenberg* marqua le rapprochement avec Martin Luther au sujet de la Cène. Entre temps, en 1534, avait paru une *Ordonnance ecclésiastique*. C'est donc dans une cité où l'Église évangélique était solidement établie⁶ que Calvin arriva à la fin de l'été 1538. Après avoir été logé chez Wolfgang Capiton puis chez Martin Bucer, il occupa une maison non loin de Bucer, dans le quartier de l'église de Saint-Thomas. Le 29 juillet 1539, il obtint le droit de bourgeoisie, s'inscrivant dans la corporation des tailleurs.

Encadrées par deux séjours genevois de très inégale longueur, les trois années que Jean Calvin a passées à Strasbourg sont comprises tantôt comme une simple parenthèse dans la biographie du Réformateur, tantôt comme une période capitale⁷ (elle aurait armé Calvin en vue d'un retour à Genève marqué non plus par l'échec, mais par le triomphe de son projet ecclésial et social⁸); cette seconde interprétation perçoit la Réformation strasbourgeoise comme le modèle de la Réforme calvinienne en France, voire du protestantisme réformé en général.

Ainsi, pour Richard Stauffer, c'est par l'intermédiaire de Calvin que la «Réforme strasbourgeoise a doté la Réforme française d'un certain nombre de caractères»⁹. Quant à Jean-Daniel Benoît, l'éditeur de l'*Institution* de 1560, il écrit:

Cette église des réfugiés, organisée par Calvin sur le type des paroisses strasbourgeoises, est devenue la mère, si l'on peut dire, et le modèle de toutes les églises réformées de France. [...] C'est ainsi l'église de Strasbourg qui s'est multipliée, si l'on peut dire, sur le sol de la France. [...] Et par là, peut-on ajouter, l'influence de Strasbourg s'est fait sentir jusqu'aux extrémités du monde¹⁰.

Plus modestement, d'autres affirment que, grâce à l'absence des conflits qu'il avait eu à subir à Genève, et au temps qu'il eut le loisir de consacrer à ses études, «les années passées à Strasbourg doivent être comptées parmi les plus importantes et, à certains égards, les plus agréables de son existence»¹¹.

Les plus agréables – en dépit de conditions matérielles difficiles – tous les interprètes de Calvin s'accordent pour le reconnaître¹². Mais les plus riches en transformations et en potentialités? Ici, les historiens divergent, et certains biographes sont moins enthousiastes: «Calvin avait beaucoup appris durant les années de Strasbourg, mais ses principes fondamentaux n'avaient pas changé»¹³.

Le jugement porté sur les années de Calvin à Strasbourg repose donc sur le délicat problème de l'établissement d'influences ou d'emprunts¹⁴. Délicat, voire périlleux, car bien souvent, il témoigne principalement de la culture limitée de l'historien qui estime pouvoir déterminer ces influences.

«Circulation des idées»: d'emblée, nous constatons donc qu'il nous faut naviguer entre deux écueils: d'une part, celui de considérer Calvin comme un penseur imperméable à toute influence, et dont Strasbourg n'a pas infléchi la pensée théologique et les projets ecclésiologiques, déjà tout arrêtés; d'autre part, celui de le réduire à ses (probables) influences – à commencer par celle de son aîné Martin Bucer (1491-1551).

Nous allons examiner les différents champs d'activité de Calvin à Strasbourg en essayant de cerner, pour chacun d'eux, la postérité des réalisations ecclésiales ou des doctrines théologiques strasbourgeoises.

I

L'activité pastorale

1.1. Liturgie

Dès son arrivée à Strasbourg, le 8 septembre 1538, Calvin se vit confier la tâche de prêcher aux réfugiés de langue française, alors réunis en l'église de Saint-Nicolas; la communauté célébra la Cène à partir de novembre 1538. Calvin prêchait quatre fois par semaine et deux fois le dimanche. Mais la prédication de Calvin à Strasbourg a laissé moins de traces que la liturgie dont il a doté sa communauté de réfugiés à l'exemple de l'Église strasbourgeoise¹⁵.

En effet, c'est sans doute sur le plan liturgique que son séjour à Strasbourg a laissé sur Calvin l'empreinte la plus profonde. Sa liturgie de 1539-40 – dont *La manière de faire prière aux Eglises françoyses*, 1542, n'est que la seconde édition – s'inspire étroitement du *Psalter mit aller Kirchenübung, die man bey der christlichen Gemeind zu Straszburg und anderswo pflegt zu singen* (1539): Calvin en reprend notamment la confession des péchés, due sans doute à Bucer. Dans son *Discours d'adieu aux ministres de Genève*, Calvin lui-même estime à propos de cette liturgie: «Quant aux prieres des dimanches, je pris la forme de Strasbourg et en empruntai la plus grande partie»¹⁶.

La liturgie de ce recueil sera adoptée non seulement par l'Église de Genève, mais encore par les Églises réformées de France, ce qui a permis à un interprète d'affirmer: «La liturgie fille de l'église de Strasbourg deviendra la liturgie mère pour toutes les églises calvinistes»¹⁷.

1.2. Hymnologie

Outre le déroulement liturgique des cultes strasbourgeois, Calvin a été marqué par la Réforme strasbourgeoise dans le domaine de l'hymnologie. Depuis le milieu des années 1520, sous l'influence de Martin

Bucer¹⁸, les communautés strasbourgeoises chantaient des psaumes en langue vernaculaire. Le recueil publié par Calvin à Strasbourg, *Aulcuns Pseaulmes et cantiques mys en chant* (1539), est le fruit d'un travail de versification de psaumes entrepris à partir des derniers mois de 1538; il comporte treize adaptations de Marot et six psaumes Calvin, ainsi que les versifications, par ce dernier, du Cantique de Siméon, du Décalogue et du Credo¹⁹. Quant à ses mélodies, cet ancêtre du psautier huguenot – où Calvin allait finir par remplacer tous ses textes par ceux de Marot – les emprunte notamment à Matthieu Greiter, chantre à la cathédrale et professeur de musique au Gymnase, et à Wolfgang Dachstein, organiste de l'église Saint-Thomas²⁰.

Toutefois, le projet calvinien d'introduire le chant des psaumes dans le culte est antérieur aux années strasbourgeoises: dans le 2^e des Articles de 1537, Calvin déclare, après avoir déploré que «les oraysons des fidèles [fussent] si froides»: «Les pseaulmes nous pourront inciter à eslever nos cueurs à Dieu et nous esmovoyr à ung ardeur tant de l'invocquer que de exalter par louanges la gloyre de son nom»²¹. De plus, Calvin se démarque de Bucer par son refus de tout chant de chœur dans l'Église, un chant que le Réformateur strasbourgeois avait prôné dès 1530, dans la *Confession Tétrapolitaine*²².

1.3. Catéchisme

En 1537, Calvin avait publié un catéchisme, *Instruction et confession de foy dont on use en l'Eglise de Genève*, qui, destinant aux Genevois l'enseignement de l'*Institutio*, en reprenait le plan luthérien, avec la succession Loi (Décalogue), foi (Credo) et prière (Notre Père). Le *Catéchisme de Genève* (1542), que Calvin s'empressa de rédiger à son retour²³ et qui connaîtra une très large et longue diffusion en France²⁴, s'inspire de la forme – dialogique, avec 373 questions-réponses – et du plan – la foi précède la loi et la prière – de celui de Bucer (*Kurzer Catechismus [...] für die schüler und andere kinder zu Strassburg [...]*, 1537). Il y a plus de quatre-vingts ans, Jacques Courvoisier avait, le premier, rendu attentif non seulement à ces analogies dans la forme et la structure du catéchisme²⁵, mais encore à des parallèles frappants jusque dans le détail²⁶. Il avait aussi attribué au catéchisme de Bucer l'évolution des textes de Calvin dans le domaine de l'ecclésiologie, avec le passage de l'Église invisible à l'Église visible, comportant deux signes, la prédication et les sacrements²⁷.

Courvoisier commente ainsi les propos du Réformateur dans ses *Adieux [...] aux ministres de Genève*:

Calvin nourri de la pensée de Bucer, Calvin nourri de ce catéchisme de Bucer, écrit le sien au courant de la plume, et il possède si bien celui de Bucer que des

exemples lui en reviennent, que des définitions réapparaissent à peu près identiques, et que l'ordonnance en est la même²⁸.

Depuis l'étude de Courvoisier, des travaux d'Olivier Millet ont souligné, à leur tour, l'évolution entre le catéchisme de 1537 et celui de 1542, mais sans pour autant attribuer ces changements au seul Bucer²⁹, dont Calvin ne pouvait d'ailleurs lire le catéchisme, rédigé en allemand. Notre comparaison entre les catéchismes strasbourgeois et le *Catéchisme de Genève* nous conduit également à nuancer les propos de Courvoisier. Certes, au contraire des catéchismes de Luther, qui commencent par exposer les dix commandements, le catéchisme strasbourgeois de 1537 (tout comme son devancier de 1534³⁰, que Courvoisier ne connaissait pas) suit le plan plus traditionnel: Credo, Décalogue et Notre Père, que Calvin reprendra dans son catéchisme de 1542. Toutefois, les différences dans le contenu et dans la forme ne sont pas négligeables, et l'enrichissement du catéchisme de Calvin entre 1537 et 1542 a d'abord accompagné celui de l'*Institution* entre 1536 et 1541. Calvin n'a donc pas réécrit le catéchisme de Bucer, pour en faire un ouvrage plus clair et mieux agencé: il a rédigé un catéchisme personnel, qui porte, entre autres, la marque de son séjour à Strasbourg et des réalisations catéchétiques qu'il y a trouvées.

1.4. Discipline et ecclésiologie

Depuis 1534, Strasbourg était pourvue d'une ordonnance ecclésiastique³¹. Bucer y avait fait adopter le principe de l'excommunication, et l'ordonnance reconnaissait notamment, aussi sous l'inspiration de Wolfgang Capiton, trois types de ministères: ceux de docteur – responsable de la doctrine –, de pasteur – responsable de l'exhortation –, et de «gouverneur» (*Kirchenpfleger* ou «ancien») – préposé au gouvernement. Quant à la doctrine des quatre ministères, elle est présente dans le *Commentaire sur l'épître aux Romains* de Martin Bucer et dans la troisième édition de son *Commentaire sur les Évangiles* (tous deux publiés en 1536). Dans les *Ordonnances ecclésiastiques* de 1541, puis dans l'*Institution* de 1543, Calvin l'exposera avec clarté et l'appliquera dans son Église.

À Pâques de l'année 1540, Calvin s'efforça de rétablir la discipline dans l'«Église des Français»: il s'inspira de la pratique de Zell, prédicateur à la cathédrale, et de Bucer pour remplacer la confession auriculaire par un examen avant l'admission à la Cène; cet entretien était destiné à exhorter, à enseigner et à réconforter. Calvin appliqua l'excommunication à l'Église française, donnant ainsi à la discipline une importance plus grande que dans les autres paroisses³². Les anciens, institués en 1531 et au nombre de trois – dont Jean Sturm – dans l'Église française, avaient pour tâche

d'assister les pasteurs dans la discipline, mais aussi de veiller sur leur prédication, leur doctrine et leur vie.

Calvin posera comme condition à son retour à Genève la promulgation d'une ordonnance ecclésiastique, qu'il se hâtera de rédiger en 1541³³. Il y adoptera le principe des anciens (douze pour Genève, contre vingt et un à Strasbourg); alors que seuls trois d'entre les *Kirchenpfleger* suivaient les réunions du Convent ecclésiastique à Strasbourg, la totalité des anciens appartenaient au consistoire, institution qui fut reprise par les Églises réformées de France³⁴.

2

Le professeur à la Haute École

En 1538, Jean Sturm avait rassemblé les petites écoles de Strasbourg en un seul établissement scolaire, la Haute École ou Gymnase³⁵. Les Réformateurs y donnaient un enseignement supérieur: ainsi, Bucer et Capiton faisaient l'exégèse de l'Ancien Testament. Sur la proposition de Capiton, on confia à Calvin une partie des cours sur le Nouveau Testament. Après avoir donné bénévolement, en janvier 1539, plusieurs leçons de théologie par semaine, il fut nommé professeur pour un an le 1^{er} février 1539, et reçut, à partir de mai, un traitement d'un florin par semaine. Les scholarques l'engagèrent comme «un Français, qui est un homme érudit et pieux (*ein Frantzios, so ein gelärther frommer gesell sein soll*)»³⁶. À raison de trois heures par semaine, Calvin commença par expliquer l'Évangile de Jean, puis l'épître aux Romains, et, sans doute, si l'on en croit les *Antipappi* de Jean Sturm³⁷, les épîtres aux Corinthiens et l'épître aux Philippiens; il présida aux *disputationes* ou y assista.

Fruit de son enseignement, le *Commentaire sur l'épître aux Romains* parut en octobre 1539³⁸. Dans sa préface, Calvin se démarque avec élégance des grands interprètes qui l'ont précédé, tels que Melancthon, Bullinger ou Bucer³⁹. On relèvera que, dans le corps du texte, il ne traite pas seulement de la justification, mais aussi de la sanctification⁴⁰. Faut-il y voir une influence de Bucer? La question reste discutée.

Calvin ne parvint à faire ouvrir l'Académie de Genève qu'en 1559, soit plus de vingt ans après le début de son activité d'enseignant à Strasbourg. Pourtant, c'est dès 1541, dans les *Ordonnances ecclésiastiques*, qu'il avait exprimé le souhait d'un établissement qui, à l'exemple du Gymnase, formerait tant les pasteurs que les futurs gouvernants. Il souhaitait donc s'inspirer au plus tôt de l'exemple strasbourgeois. Peut-on, néanmoins, avec Richard Stauffer⁴¹, mettre en avant les seuls «points communs» entre le texte programmatique de Jean Sturm (*De la bonne manière d'ouvrir des écoles de Lettres*, 1538) et le règlement de l'Académie de Genève? Les

différences nous semblent, elles aussi, très notables. Le texte genevois insiste davantage sur la place de la religion et des ministres dans l'enseignement, tandis que le texte de Sturm expose, de manière bien plus ample, la *progression* du cursus scolaire, dans lequel les orateurs de l'Antiquité occupent une place éminente.

3 L'œuvre littéraire

À Strasbourg, Calvin a publié plusieurs écrits de grande importance, mais auxquels ses biographes accordent une attention très différente.

3.1. L'*Institutio* de 1539 et l'*Institution* de 1541

La 2^e édition, largement augmentée, de l'*Institutio* datant du séjour strasbourgeois (août 1539), c'est en elle que les interprètes se sont plu à trouver le plus d'influences strasbourgeoises. Mais certains soulignent que Bucer a déjà influencé la première édition (1536)⁴².

On peut suivre Willem van't Spijker, lorsqu'il considère que la 2^e édition de l'*Institution* tient compte de l'accent éthique de la sotériologie de Bucer (avec la compréhension de la foi non seulement comme confiance, mais aussi comme obéissance). Par contre, on est moins prompt à mettre, avec l'historien néerlandais, au compte cette influence, dans l'édition de... 1559, le fait que, au livre III, Calvin traite de la vie chrétienne avant de parler de la justification⁴³. Tout au plus peut-on relever là un parallèle avec l'agencement choisi par Bucer en 1523, dans son écrit *Que nul ne vive pour soi-même mais pour son prochain* (et que l'on connaît généralement sous le nom de *Traité de l'amour du prochain*)⁴⁴.

Dans une étude récente⁴⁵, Stephen Buckwalter émet l'hypothèse – à notre sens convaincante – qu'il faut rapporter à l'influence de Bucer la sensibilité avec laquelle, dans un passage du chapitre XVII, *De vita hominis christiani*, Calvin célèbre les beautés de la création, avec ses couleurs et ses senteurs:

Outre leurs divers usages, les herbes, les arbres et les fruits ont l'air agréable et [nous] charment par leur odeur [...]. Le Seigneur a orné les fleurs d'une beauté telle qu'elle s'impose à nos yeux. [...] Par-delà leur usage nécessaire, ne nous a-t-il pas rendu de nombreuses choses recommandables?⁴⁶

En effet, dans un avis de 1533 adressé à la ville d'Ulm, Martin Bucer avait loué les bontés du Créateur en des termes semblables⁴⁷. Quant à Olivier Millet, il nous rend attentifs à d'autres influences probables:

C'est seulement en 1539 que Calvin a ajouté à son *Institution* un chapitre, le dix-septième, «De la vie chrétienne», consacré spécialement à la vie morale du chrétien. L'idée lui est peut-être venue de l'exemple de Martin Bucer, qui avait publié à Strasbourg, en 1538, un traité en allemand, mais celui-ci envisageait le thème du point de vue pastoral et ecclésiologique, ce que ne fait pas Calvin. C'est surtout Philippe Melancthon qui a pu suggérer à son collègue français l'idée de ce chapitre⁴⁸.

C'est à partir de cette version de 1539 que Calvin «prépara l'essentiel de sa traduction française de 1541»⁴⁹; dans la mesure où elle a paru à Genève, tous les interprètes de Calvin ne mettent pas sa rédaction au compte du séjour strasbourgeois⁵⁰.

3.2. L'Épître à Sadolet

Au contraire de maints biographes de Calvin, on aurait tort de considérer l'*Épître à Sadolet* comme le simple prélude à son retour à Genève.

Dès mars 1539, l'évêque de Carpentras, conscient des dissensions des Genevois sur la mise en œuvre de la Réforme, avait adressé au Petit Conseil de la Cité une lettre latine l'invitant à revenir dans le giron de Rome. Sollicité de répondre, Calvin le fit dès la fin de l'été – «De Strasbourg, le premier jour de septembre 1539» –, en répliquant que c'était la Réforme – et non pas l'Église traditionnelle – qui était la plus fondée à se réclamer de l'Église des premiers siècles.

Dans cette controverse⁵¹ sur l'ecclésiologie, Calvin développe une doctrine qui a des traits tant luthériens (la définition de l'Église rappelle l'Église invisible dans *La papauté de Rome*, 1520) que bucériens (l'insistance sur la concorde et la charité):

[...] si tu veux endurer et recevoir une plus véritable définition de l'Église que la tienne, dis dorénavant que c'est l'assemblée de tous les saints laquelle, étendue par tout le monde, est dispersée en tout temps, liée toutefois ensemble par une seule doctrine de Christ et par son Esprit, garde et observe l'union de la foi, ensemble une concorde et charité fraternelle⁵².

Tout comme son expérience pastorale strasbourgeoise, la controverse avec Sadolet a permis à Calvin de creuser et d'étoffer son ecclésiologie. On relèvera que le Réformateur affirme déjà dans cet écrit, combattant l'affirmation de Sadolet, selon laquelle la «charité [est] la première et principale cause de notre salut», que «le salut éternel est l'héritage du Père céleste, qui est seulement préparé à ses enfants»⁵³.

3.3. Le *Petit traité de la sainte Cène*

Publié à Genève en 1541, mais écrit à Strasbourg, le *Petit traité de la sainte Cène* «cherche à dégager une solution acceptable pour l'ensemble du camp protestant à propos de la nature de la présence du Christ dans l'eucharistie»⁵⁴. Cet bel écrit didactique et édifiant, qui connut cinq éditions jusqu'en 1549, a-t-il été influencé par la pensée de Bucer? Par «les tentatives bucériennes de mettre fin au conflit entre luthériens et zwingliens sur la modalité de la présence du Christ dans la Cène»⁵⁵, sans doute, mais non par les formulations du Strasbourgeois. En effet, si, en dépit de quelques piques anti-luthériennes, ce traité est inspiré par l'esprit de conciliation de Bucer, Calvin ne se rallie pas purement et simplement à son aîné, dont il avait critiqué auparavant les expressions ambiguës⁵⁶. Tout en établissant, comme le Strasbourgeois, un lien entre vie spirituelle et présence substantielle⁵⁷, il expose une conception qui lui est propre: «[...] nous confessons tous d'une bouche qu'en recevant en foi le sacrement, selon l'ordonnance du Seigneur, nous sommes vraiment faits participants de la propre substance du corps et du sang de Jésus-Christ»⁵⁸. Plus tard, au fil de ses discussions avec les Zurichoï, Calvin abandonnera le terme substance.

4 Conclusion

Nécessairement limitée, notre présentation n'a pu aborder maintes questions, comme l'influence sur Calvin de la doctrine de la prédestination chez Bucer⁵⁹, doctrine qui reste encore trop peu étudiée. Willem van't Spijker a souligné la dette – ne serait-ce que sur le plan terminologique, avec l'emploi des termes «electi et reprobati» – de Calvin à l'endroit de Bucer⁶⁰. Il a insisté aussi⁶¹ sur les parallèles – voire les influences – de Bucer sur Calvin au sujet de ce qu'il considère comme le «cœur» de leur théologie⁶², la pneumatologie, mais sans en avancer d'illustration précise. Ce n'est que trop rapidement aussi que nous avons mentionné les contacts entre Calvin et Philippe Melanchthon: ces relations constituèrent l'un des principaux apports de la participation de Calvin aux infructueux colloques politico-religieux de 1540-1541 avec les partisans de la foi traditionnelle⁶³.

Calvin, lorsqu'il quitta Strasbourg, était davantage *lui-même*, il était plus *calviniste*⁶⁴.

C'est [à Strasbourg] que fut fondée, en réalité, de septembre 1538 à septembre 1541, la Réforme calvinienne. [...] Le vrai calvinisme, ce n'est pas à Genève en 1536, aux côtés de Farel; ce n'est pas non plus à Genève en 1542 qu'il vit vraiment le jour: ce fut à Strasbourg, de 1538 à 1541⁶⁵.

Nous aurions pu conclure notre propos par des formulations de ce type, exprimant, de manière un peu grandiloquente, l'idée que Calvin ne serait devenu lui-même, qu'il ne se serait pleinement révélé et accompli que durant son séjour à Strasbourg et grâce à ce dernier. Mais ce type de propos renferme un jugement de valeur (le «vrai calvinisme»), fige notre auteur à un moment plus ou moins précis de son évolution (évacuant ainsi les influences et les changements ultérieurs à 1541⁶⁶) et le réduit, peu ou prou, à ses influences – avérées ou supposées. Aussi tentante fût-elle lors d'une commémoration, semblable conclusion n'est donc pas satisfaisante pour un historien.

On ne peut pas se contenter non plus – au contraire de maints interprètes de Martin Bucer et de quelques historiens strasbourgeois – de présenter Calvin comme celui qui a donné à la pensée de Bucer une forme propre à lui assurer la postérité que l'on connaît⁶⁷; c'est là introduire une séparation, abusive à notre sens, entre le fond et la forme, et amoindrir ainsi l'originalité de Calvin. Or – est-il nécessaire de le rappeler? –, Calvin est un penseur original. Cette originalité, même les nuances apportées par Richard Stauffer, qui précise que Calvin a «imprimé son sceau aux emprunts qu'il a faits à la pensée de Bucer et à l'organisation de l'Église de Strasbourg»⁶⁸, l'expriment insuffisamment.

Ces remarques nous conduisent à souligner que notre présentation, faite à partir des multiples champs d'activité de Calvin à Strasbourg, a pu occulter la *nature* des différents types d'«influences» reçues par Calvin (sans parler de celles exercées par lui, qui ne sont guère étudiées⁶⁹). Les interprètes et les biographes de Calvin que nous avons pu consulter ne les distinguent pas. Or, il conviendrait, de manière beaucoup plus fine, de faire le départ entre:

- les emprunts littéraires précis (comme dans le *Catéchisme* ou la liturgie);
- les transformations institutionnelles mises en œuvre dès le retour à Genève, en s'inspirant de réalisations strasbourgeoises (certains de ces changements correspondaient, rappelons-le, à des projets antérieurs de Calvin, qui n'avaient pas pu trouver de traduction concrète lors du premier séjour à Genève);
- les parallèles notionnels ou les proximités théologiques – avec la pensée de Bucer, notamment.

Dans ce dernier cas, avant de se risquer à parler d'«influences», il serait indispensable de mener des études beaucoup plus amples que celles qui ont été conduites jusqu'à présent. C'est dire combien mon exposé prétend moins dire le dernier mot sur «Calvin à Strasbourg» que de convier les historiens à examiner à frais nouveau ces trois années et, plus largement, les rapports entre Jean Calvin et les Réformateurs strasbourgeois.

Notes

1. Voir J. Calvin, *Epistolae*, I, (1530-sep[tembre] 1538), éd. C. Augustijn, F. P. Van Stam, Chr. Burger et al., Genève 2005 (OO, VI/1), n. 78; *Préface au Commentaire des Psaumes*, 1557; CO 31, col. 26 s. Outre les études que nous citons ci-après, voir J.-D. Benoît, *Calvin à Strasbourg*, in *Calvin à Strasbourg 1538-1541: Quatre études publiées à l'occasion du 400^e anniversaire de l'arrivée de Calvin à Strasbourg*, par la Commissionne synodale de l'Église réformée d'Alsace et de Lorraine, Strasbourg 1938, p. 11-36; C. Augustijn, *Calvin in Strasbourg*, in W. H. Neuser (ed.), *Calvinus Sacrae Scripturae Professor*, Wm. B. Eerdmans Publishing Co., Grand Rapids 1994, p. 166-77.
2. Pour W. van't Spijker, *Bucer und Calvin*, in *Martin Bucer and Sixteenth Century Europe*, Actes du colloque de Strasbourg (28-31 août 1991), t. 1, éd. Chr. Krieger et M. Lienhard, Leiden 1993, p. 461-70: 465, Calvin ne se rendit seul à Genève en septembre 1541 que parce que Bucer ne pouvait pas quitter la communauté de Strasbourg, alors frappée par la peste; cette indication témoigne en faveur d'un retour considéré comme provisoire. Voir CO 14, col. 104-6, où Calvin se refuse tout d'abord à retourner à Genève si Bucer ne l'accompagne pas.
3. «Genève se distingue aussi de la tentation strasbourgeoise. Calvin y avait été pasteur heureux d'une communauté de réfugiés francophones, entouré de théologiens prestigieux comme Martin Bucer, et la cité alsacienne, plus importante que Genève, facilitait les contacts avec le monde germanique, le plus significatif pour Calvin sur le plan des idées. Mais Calvin n'aurait pas pu s'insérer profondément dans la vie sociale, politique et culturelle de cette cité germanophone, où l'on parlait un dialecte et écrivait dans une langue qui lui étaient totalement étrangers. Strasbourg lui proposait bien un modèle de réforme de la cité et de l'Église, dont il s'inspira, mais offrait un champ d'action personnelle plus limité»; O. Millet, *Calvin. Un homme, une œuvre, un auteur*, Infolio, Genève 2008, p. 66.
4. Strasbourg, Archives de la Ville et de la Communauté urbaine (cote 1 AST 42, n, 30, p. 263, lettre du Conseil de Strasbourg à celui de Genève, 1^{er} septembre 1541, publiée dans: CO 11, n. 345. P. Jeanton, *Jean Calvin, ministre de la Parole 1509-1564*, Cerf, Paris 2008, p. 167, écrit à propos du congé accordé par Strasbourg à Calvin: «Ce texte élogieux a la forme d'une autorisation d'absence, non d'un congé définitif».
5. Sur la Réformation à Strasbourg, cfr. M. Lienhard, *Un temps, une ville, une Réforme. Studien zur Reformation in Straßburg*, Variorum, Aldershot 1990; J. Rott, *Investigationes Historicae. Églises et Société au XVII^e siècle*, Oberlin, Strasbourg 1986.
6. Cfr. F. Wendel, *L'Église de Strasbourg. Sa constitution et son organisation 1532-1535*, PUF, Paris 1942.
7. Cfr. M. Arnold, *Le séjour de Jean Calvin à Strasbourg (1538-1541), simple parenthèse ou étape capitale dans la biographie du Réformateur? Enquête historiographique*, in "BSHPF", CLV, 2009, p. 321-33.
8. «[...] quand, arraché à sa paroisse des réfugiés par une violence nouvelle qui le brisait, il retourna à Genève, son horizon s'était élargi, sa science s'était approfondie. Mûri par ces trois années d'expériences et d'études, il était prêt cette fois pour accomplir l'œuvre qui l'attendait»; J.-D. Benoît, *Jean Calvin. La vie, l'homme, la pensée*, Paris 1948², p. 98.
9. R. Stauffer, *L'apport de Strasbourg à la Réforme française par l'intermédiaire de Calvin*, in G. Livet, J. Rott (éd.), *Strasbourg au cœur religieux du XVII^e siècle*, Strasbourg 1977, p. 285-95: 286.
10. Benoît, *Jean Calvin*, cit., p. 89-90. Voir aussi B. Cottret, *Calvin. Biographie*, Paris 1995, p. 144: «L'expérience strasbourgeoise ne lègue pas tant à Calvin un modèle ecclésiastique qu'une ambition: le protestantisme était appelé à devenir, autant qu'une théologie, un fait de civilisation».
11. W. Walker, *Jean Calvin. L'homme et l'œuvre*, trad. E. N. Weiss, A. Jullien, Genève 1909, pp. 241 s.

12. Voir encore Cottret, *Calvin*, cit., pp. 143, 145 s.; W. J. Bouwsma, *John Calvin. A Sixteenth-Century Portrait*, Oxford University Press, New York-Oxford 1988, p. 21; Th. H. L. Parker, *John Calvin: A biography*, Dent, London 1975 (cité d'après l'éd. de poche de 1977), p. 81.

13. Walker, *Jean Calvin*, cit., p. 266. Aux pages 259 s., l'auteur parle pourtant des «années de Strasbourg, si fécondes au point de vue du développement intellectuel de Calvin, de ses conceptions religieuses et de son expérience personnelle, [et qui] ne le furent pas moins en ce qu'elles augmentèrent sa connaissance des hommes et des choses de la Réforme dans son ensemble».

14. Le terme est employé à plusieurs reprises par Stauffer, *L'apport de Strasbourg*, cit., p. 285.

15. Sur le culte protestant à Strasbourg au siècle de la Réformation, cfr. R. Bornert, *La Réforme Protestante du Culte à Strasbourg au XVI^e siècle (1523-1598)*, Brill, Leyde 1981.

16. *Lettres de Jean Calvin*, éd. J. Bonnet, t. II, Paris 1854, p. 578. (CO 9, col. 894). Texte donné en orthographe modernisée dans Calvin, *Œuvres*, éd. Francis Higman et Bernard Roussel, Paris 2009, p. 992.

17. Benoît, *Jean Calvin*, cit., p. 86.

18. Cfr. R. Weeda, *L'«Église des Français» de Strasbourg (1538-1563). Rayonnement européen de sa Liturgie et de ses Psautiers*, Valentin Koerner, Baden-Baden - Bouxwiller 2004, pp. 22 s.

19. *Ibid.*, p. 33.

20. Voir Stauffer, *L'apport de Strasbourg*, cit., p. 288; Weeda, *L'«Église des Français»*, cit., p. 37; Millet, *Calvin*, cit., p. 165: «Il [Calvin] a découvert à Strasbourg, et non en France, le type de mélodie et de style musical qu'il souhaitait pour ce chant cultuel.»

21. CO 10, I, col. 12. Voir aussi Ph. François, *Calvin poète: le psautier de Strasbourg de 1539*, in M. Arnold (éd.), *Jean Calvin: les années strasbourgeoises (1538-1541)*, Presses universitaires de Strasbourg, Strasbourg 2010, pp. 53-65.

22. Weeda, *L'«Église des Français»*, cit., pp. 23, 29.

23. «A mon retour de Strasbourg, je fis le catéchisme à la hâte, car je ne voulus jamais accepter le ministère qu'ils ne m'eussent juré ces deux points, assavoir de tenir le catéchisme et la discipline; et en l'escripvant, on venoit quérir les morceaux de papier large comme la main, et les portoit-on à l'imprimerie [...]»; *Discours d'adieux*, in J. Bonnet, *Lettres de Jean Calvin*, t. II, p. 578. Voir aussi Calvin, *Œuvres*, cit., ed. 2009, p. 992.

24. «Il fit aussi en peu de iours le Catechisme, tel que nous l'auons maintenant: non pas qu'il y ait rien changé du premier, quant à la doctrine, mais la reduisant en bonne methode par demandes & responses, pour estre plus aisee aux enfans, au lieu qu'en l'autre les choses estoient traittes par sommaires & brefs chapitres»; *Commentaires de M. Jean Calvin sur le livre de Josué*, avec une Préface de Theodore de Besze, contenant en brief l'histoire de la vie & mort d'iceluy [...], François Perrin, Genève 1565, f^o CI r^o. Exemplaire consulté: Strasbourg, Médiathèque Protestante – Fondation Saint-Guillaume, Strasbourg, P16-1279.

25. J. Courvoisier, *Les catéchismes de Genève et de Strasbourg. Étude sur le développement de la pensée de Calvin*, in "BSHPP", CV, 1935, p. 105-21: 109-11. Signalons aussi, Id., *Bucer et Calvin*, in *Calvin à Strasbourg*, cit., pp. 37-66.

26. Ainsi, Courvoisier, *Les catéchismes de Genève*, cit., pp. 112 s., relève une interprétation du 6^e commandement plus extensive, assimilant l'interdiction du meurtre à celle de la colère et du désir de nuire au prochain (mais on la trouve aussi dans le *Grand Catéchisme* de Luther, en 1529). De même, l'explication du Credo, ibi, p. 113-6. Millet, *Calvin*, cit., p. 162, note, quant à lui, au sujet de l'interprétation du Décalogue: «Calvin en effet, suivant une idée de Martin Bucer, distingue nettement l'interdiction de la représentation de la divinité qui est formulée dans le Décalogue comme son second commandement, et il lui confère ainsi un statut tout particulier».

27. Cfr. Stauffer, *L'apport de Strasbourg*, cit., p. 288.

28. Courvoisier, *Les catéchismes de Genève*, cit., pp. 118 s.
29. O. Millet, *Le premier «Catéchisme» de Genève (1537-1538) et sa place dans l'œuvre de Calvin*, in M.-M. Fragonard, M. Peronnet (éds.), *Catéchismes et Confessions de foi*, Sauramps Editions, Montpellier 1995, pp. 209-29.
30. [M. Bucer], *Kurtze schriftliche erklärung für die kinder und angobnden. Der gemeinen artickeln unsers christlichen glaubens. Der zehen gebott. Des Vatter unsers. Durch die Prediger und diener der gemein zu Straßburg*, Matthias Aparius, Strasbourg 1534. Exemplaire consulté, Strasbourg, Bibliothèque Nationale et Universitaire, R.102.399.
31. [M. Bucer], *Ordnung und Kirchengebrauch für die Pfarrer und Kirchendiener zu Straßburg und derselbigen Angehörigen*, [Strasbourg] [J. Pruss fils?] [1534]. Exemplaire consulté, Strasbourg, Bibliothèque Nationale et Universitaire, R.10.579.
32. Van't Spijker, *Bucer und Calvin*, cit., p. 469, estime que, dans ce domaine, Calvin a peut-être été un modèle pour Bucer, par la discipline mise en œuvre dans la communauté des réfugiés de langue française.
33. Voir CO 10/1, col. 15-30.
34. Stauffer, *L'apport de Strasbourg*, cit., p. 289.
35. Cfr. M. Arnold (éd.), *Johannes Sturm (1507-1589). Rhetor, Pädagoge und Diplomat*, Mohr Siebeck, Tübingen 2009.
36. Protocole des scolares, séance du 1^{er} février 1539, Strasbourg, Archives de la Ville et de la Communauté urbaine, 1 AST 372, f° 8 r. Cfr. A. Schindling, *Humanistische Hochschule und freie Reichsstadt. Gymnasium und Akademie in Straßburg 1538-1621*, Steiner, Wiesbaden 1977, p. 350.
37. Cités par É. Doumergue, *Jean Calvin: les hommes et les choses de son temps*, II, *Les premiers essais*, G. Bridel, Lausanne 1902, p. 434.
38. Cfr. C. Grappe, *Le commentaire de Calvin sur l'«Épître aux Romains»*, in Arnold (éd.), *Jean Calvin*, cit., pp. 93-121.
39. J. Calvin, *Commentarii in epistolam Pauli ad Romanos*, Wendelin Rihel, Strasbourg 1540. Exemplaire consulté, Strasbourg, Bibliothèque Nationale et Universitaire, R.101.184. Cfr. B. Girardin, *Rhétorique et Théologique. Calvin, le Commentaire de l'Épître aux Romains*, Beauchesne, Paris 1979; Cottret, *Calvin*, cit., pp. 153-7.
40. Voir notamment M. Vial, *Jean Calvin. Introduction à sa pensée théologique*, Labor et Fides, Genève 2008, p. 34.
41. Stauffer, *L'apport de Strasbourg*, cit., p. 290.
42. A. Lang, *Die Quellen der Institutio von 1536*, in *Evangelische Theologie*, III, 1936, p. 100-12; A. Ganoczy, *Le jeune Calvin. Genèse et évolution de sa vocation réformatrice*, F. Steiner, Wiesbaden 1966, pp. 166-78.
43. Van't Spijker, *Bucer und Calvin*, cit., p. 468 s.; voir aussi Id., *The influence of Bucer on Calvin as becomes evident from the Institutes*, in *John Calvin's Institutes, his «opus magnum»*, Proceedings of the 2nd South African Congress for Calvin Research, July, 31st-August 3rd, 1984, Potchefstroom 1986, pp. 106-32.
44. Martin Bucer, *Das ym selbs niemant, sonder anderen leben soll, vnd wie der mensch dabyn kummen mög*, [Strasbourg, Johann Schott], 1523. Exemplaire consulté, Strasbourg, Bibliothèque Nationale et Universitaire, R.101.978.
45. S. E. Buckwalter, *Les influences possibles de Martin Bucer sur l'«Institutio» de 1539*, in Arnold (éd.), *Jean Calvin: les années strasbourgeoises*, cit., Strasbourg 2010, pp. 123-134.
46. Voir l'ensemble du paragraphe: «Iam si reputemus quem in finem alimenta creaverit, reperiemus non necessitati modo, sed oblectamento quoque ac hilaritati voluisse consulere. Sic in vestibis, praeter necessitatem, finis ei fuit decorum et honestas. In herbis, arboribus et frugibus, praeter usus varios, aspectus gratia et iucunditas odoris. Nisi enim id verum esset, non recenseret propheta inter beneficia Dei, quod vinum laetificat cor hominis, quod oleum splendidam eius faciem reddit [Ps 104, 15]. Non commemorarent passim scripturae, ad commendandam eius benignitatem, ipsum eiusmodi omnia dedisse hominibus. Et ipsae naturales rerum dotes satis demonstrant quorsum et quatenus frui

liceat. An vero tantam floribus pulchritudinem indiderit Dominus, quae ultro in oculos incurreret, tantam odoris suavitatem, quae in olfactum influeret, et nefas erit vel illos pulchritudine, vel hunc odoris gratia affici? Quid? annon colores sic distinxit ut alios aliis faceret gratiores? Quid? annon auro et argento, ebori ac marmori gratiam attribuit, quae prae aliis aut metallis aut lapidibus pretiosa redderentur? Denique annon res multas, citra necessarium usum, commendabiles nobis reddidit?»; *Institutio*, 1539, p. 433 [CO 1, col. 1149] = *Institutio* 1559, III, x, 2 [CO 2, col. 529s.]. Pour l'édition française de 1541, voir Jean Calvin, *Institution de la religion chrétienne* (1541), éd. critique par O. Millet, II, Genève 2008, pp. 1709-10: «Aux herbes, arbres et fruits, outre les diverses utilitez qu'il nous en donne, il a voulu resjouir la veue par leur beaulté, et nous donner encores un autre plaisir en leur odeur. [...] Finalement, ne nous a il pas donné beaucoup de choses lesquelles nous devons avoir en estime sans ce qu'elles nous soyent nécessaires?».

47. Voir *Bucers Deutsche Schriften*, t. 10, *Schriften zu Ebe und Eherecht*, S. Buckwalter (hrsg.), Gütersloher Verlagshaus, Gütersloh 2001, pp. 346, l. 1-11.

48. Millet, *Calvin*, cit., p. 138.

49. *Ibid.*, p. 44.

50. «C'est à Strasbourg qu'il traduit en français son *Institution chrétienne*, une traduction qui, ne serait-ce qu'au point de vue de la langue, constitue une véritable création»; Benoît, *Jean Calvin*, cit., p. 93.

51. Dans sa réplique aux accusations du prélat, le Réformateur adopte lui-même la posture de l'accusateur: «[...] Dis-moi, où sont seulement les traces et entresaignes [enseignes] de l'ordre, tant saint et vénérable, que les ministres et évêques anciens ont observés en l'Eglise? Ne vous êtes-vous pas moqués de toutes leurs constitutions? N'avez-vous pas foulé aux pieds tous leurs canons et ordonnances? Quant aux sacrements, je ne puis penser, sans en avoir très-grand horreur, comment vous les avez profanés méchamment»; Calvin, *Œuvres choisies*, édition présentée, établie et annotée par O. Millet, Gallimard, Paris 1995, p. 84. Tout au plus Calvin concède-t-il, à propos de la discipline: «Nous confessons bien n'être point encore parvenus à la discipline qui était observée par l'Eglise ancienne». Mais il ajoute, immédiatement après: «Mais quel droit et raison y a-t-il que soyons accusés de l'avoir subvertie par ceux mêmes qui seuls l'ont tollue [ôtée] et abolie et qui, désirant la remettre en son premier état, jusques à présent nous en ont empêchés?»; Calvin, *Œuvres choisies*, cit., 1995, p. 85.

52. *Ibid.*, p. 82.

53. *Ibid.*, p. 92.

54. Millet, *Calvin*, cit., p. 125. Voir désormais M. Carbonnier-Burkard, *Consensus et différend dans le "Petit traité de la sainte cène" (1541)*, in Arnold (éd.), *Jean Calvin*, cit., pp. 223-49.

55. Vial, *Jean Calvin. Introduction*, cit., p. 35.

56. Voir la lettre, souvent citée, du 12 janvier 1538; J. Calvin, *Epistolae*, I, n. 56A in CO 10/2, col. 137-44.

57. J. Calvin, *Petit traité de la sainte Cène*, Olivétan, Lyon 2008, p. 13. Traduction italienne: G. Calvino, *Il «Piccolo trattato sulla Santa Cena» nel dibattito sacramentale della Riforma*, a cura di G. Tourn, Claudiana, Torino 1987.

58. Calvin, *Petit traité*, cit., p. 23.

59. Voir W. van't Spijker, *Prädestination bei Bucer und bei Calvin. Ihre gegenseitige Beeinflussung und Abhängigkeit*, in W. H. Neuser (hrsg.), *Calvinus Theologus*, Neukirchener, Neukirchen-Vluyn 1976, pp. 85-111; M. de Kroon, *Bucer en Calvin over de predestinatie*, in W. de Greef, M. van Campen (hrsg.), *Reformatie-studies. Congresbundel 1989*, Kampen 1990, pp. 48-93; van't Spijker, *Bucer und Calvin*, cit., p. 469; Chr. Krieger, *Réflexions sur la place de la doctrine de la prédestination au sein de la théologie de Martin Bucer*, in *Martin Bucer and Sixteenth Century Europe*, cit., pp. 83-100.

60. Van't Spijker, *Bucer und Calvin*, cit., p. 470.

61. *Ibid.*, pp. 466-8.

62. Van't Spijker parle plus loin (*ibid.*, p. 468), de la «communion (*Gemeinschaft*)» avec le Christ comme du «centre» de leur théologie. Voir aussi ici, p. 470.

63. Walker, *Jean Calvin*, cit., pp. 261 s. «Il ne sortit rien de positif de ces rencontres qu'on appellerait de nos jours: "Œcuméniques". Du moins, Calvin y fit la connaissance de Melanchthon, celui qu'on appelait le "précepteur de la Germanie" et se lia avec lui par une amitié profonde»; J. Cadier, *Calvin, sa vie, son œuvre avec un exposé de sa philosophie*, PUF, Paris 1967, p. 20. Benoît, *Jean Calvin*, cit., p. 93, relève, de manière plus nuancée: «Il se lie avec Melanchthon d'une étroite amitié, qui persista toujours en dépit de certains dissentiments théologiques». Déjà Doumergue, *Jean Calvin*, cit., t. 2, p. 538, notait: «Mais le fait le plus important de cette apparition de Calvin à Francfort fut pour lui l'occasion d'entrer en relations personnelles avec Melanchthon»; (voir aussi ici, p. 544-61: «Calvin et Melanchthon»). Toutefois, Doumergue ne s'était pas borné à cette constatation, puisqu'il avait aussi narré en détails le déroulement des différents colloques religieux.

64. J. Pannier, *Calvin à Strasbourg*, Strasbourg 1925, p. 55.

65. L. Febvre, *Au cœur religieux du XVI^e siècle*, Sevpén, Paris 1957, p. 261.

66. Utile contrepoint, par exemple, chez Weeda, *L'Église des Français*, cit., p. 39: «De par sa jeunesse, le brillant Calvin aura tiré un grand profit de son séjour strasbourgeois. Travailleur infatigable, persévérant dans la réalisation de ses projets, c'est à Genève qu'il mènera à terme l'œuvre liturgique et cultuelle dont il avait hérité dans la capitale alsacienne [...]».

67. C'est là un peu la tendance de l'article, au demeurant excellent, de van't Spijker, *Bucer und Calvin*, cit. L'auteur nous semble plus nuancé dans sa remarquable biographie de Calvin, W. van't Spijker, *Calvin. Biographie und Theologie*, Vandenhoeck & Ruprecht, Göttingen 2001.

68. Stauffer, *L'apport de Strasbourg*, cit., p. 291.

69. Voir toutefois R. Peter, *Calvin Jean*, in *Nouveau Dictionnaire de Biographie Alsacienne*, 6, Strasbourg, fasc. 6, pp. 446 s.: 447; «Strasbourg a profité du passage de Calvin. Mais l'inverse est vrai aussi. Strasbourg rendit à la Réformation un Calvin plus mûr, plus grand qu'elle ne l'avait reçu».